

L'association des piétons et cyclistes du Pays de Gex (APiCy) présente pour le prix du "Clou rouillé 2013" la Communauté de Communes du Pays de Gex

Contexte

La communauté de communes du Pays de Gex¹ (CCPG) regroupe 27 communes dans un espace délimité par le Jura au nord et la Suisse (canton de Genève) au sud. Le développement du territoire est très lié à la dynamique de toute la région Genevoise, de nombreux projets de développement commun existent pour faire vivre cette agglomération Franco-Valdo-Genévoise.

Le Pays de Gex subit un fort développement de l'urbanisation, la pression foncière est accentuée par le manque criant de logement en Suisse. Comme une part importante de l'emploi se trouve en Suisse, le nombre de trajets pendulaires explose. Les politiques essaient tant bien que mal de réguler tout ça.

Se déplacer à vélo ?

Les distances dans le Pays de Gex ne sont pas très grande, et une part importante de l'urbanisation est relativement proche soit des bassins d'emploi Suisse, soit des transport publics efficaces (train, trams) qui sont également en Suisse.

En Suisse

Du coté Suisse, un effort important est réalisé pour le développement d'infrastructures cyclables de qualité. Une initiative populaire (initiative 144²) a été votée en 2011 qui impose de réaliser des aménagements cyclables le long de tous les axes importants. Un réseau de pénétrantes cyclables a été défini³, dont l'aménagement est prioritaire. Les comptages de vélos, effectués tous les deux ans, montrent une augmentation du nombre de cyclistes de 30 % entre 2009 et 2011. Les autorités font de la communication pour promouvoir les déplacements à vélo, et mettent gratuitement à disposition une carte des itinéraires cyclables.

Dans le Pays de Gex

En contraste total, de l'autre coté de la frontière, dans le Pays de Gex, rien n'est fait pour les vélos. Les pénétrantes Suisses qui vont vers le Pays de Gex s'arrêtent au milieu de nulle part, et débouchent soit sur d'immenses rond-points infranchissables (Saint-Genis-Pouilly), soit sur des 2x2 voies sans aucun aménagement (Ferney-Voltaire). Il n'y a aucun comptage de cyclistes, et la loi Laure n'a pas été respectée lors par exemple de la réfection il y a quelques années de la RD 1005 dans la traversée de la commune d'Ornex. Il n'y a aucune carte publique des aménagements cyclables du Pays de Gex (hormis celle que notre association réalise⁴) ni de promotion d'aucune sorte par les pouvoirs publics (hormis parfois pour le vélo sportif, via l'accueil de courses cyclistes).

Prise de conscience ?

Suite au travail de sensibilisation que nous avons mené (voir la page consacrée à ce dossier sur notre site⁵), et à la mise en place d'un agenda 21 de la CCPG où les citoyens ont clairement signifié leur besoin d'aménagements cyclables, les déplacements à vélo ont fini par entrer un peu dans le vocabulaire et le schéma de pensée des élus. Un plan

1 <http://www.cc-pays-de-gex.fr/>

2 http://www.geneve.ch/legislation/initiatives/f/IN_144.html

3 <http://www.lexension.com/index.php?page=theme&idActu=19004&theme=Trafic>

4 <http://carte.apicy.fr/>

5 <http://www.apicy.fr/nos-activites/participation-a-des-groupes-de-travail/mobilite-durable-a-la-ccpg>

de mobilité durable a été mis en place par la CCPG⁶, pour lequel nous avons été consulté pour sa partie concernant les aménagements cyclables. Le diagnostic a toutefois été fait sur la base d'une cartographie très insuffisante⁷, puisque par exemple il n'y a ni distinction entre les bandes et pistes cyclables, ni même entre les aménagements uni-directionnels et ceux bi-directionnels. Une simple bande cyclable unidirectionnelle y est appelée «voie verte». Ce travail a toutefois permis de proposer un fonds de concours pour soutenir les communes qui réaliseraient des aménagements sur les axes cyclables prioritaires, et sur les axes de rabattement. A notre grande satisfaction, un budget de 300 000 € a été proposé.

Malheureusement, lors du vote du budget, tout ce travail a été réduit à néant par le refus des élus d'allouer un quelconque budget à ce fonds⁸. La CCPG a donc clairement affiché son refus de soutenir la mobilité durable.

Nous sommes d'autant plus inquiets qu'un autre projet est la mise en place d'ici quelques années d'un bus à haut niveau de service, sur un axe structurant du Pays de Gex. Ce projet est mené par le département, et nécessitera d'importants travaux de voirie. D'après les réunions auxquelles nous avons pu assister, le département compte ignorer la loi Laure, en prétextant que la voirie est trop étroite, mais en mettant en avant une "Voie verte" plus ou moins parallèle au tracé du bus, et qui doit être réalisée par la CCPG. La déclaration d'utilité publique de ce projet, qui doit intervenir prochainement, fera part de cette voie verte comme aménagement cyclable d'accompagnement du projet de bus à haut niveau de service, alors qu'il n'y a aucun budget pour la réaliser...

Conclusion

Alors que notre région fait face à d'importants problèmes d'urbanisation, d'utilisation de l'espace et de déplacements, et qu'un important effort de développement des infrastructures cyclables est fait du côté Suisse du territoire, où se trouvent les emplois et les transports publics performants, les élus de la CCPG refusent de financer des aménagements cyclables, qui pourraient pourtant apporter une partie de solution à ces différents problèmes, pour un coût tout à fait modique.

C'est pourquoi nous pensons que la CCPG est tout à fait qualifiée pour l'obtention du "Clou rouillé 2013".

Contact APiCy : info@apicy.fr, www.apicy.fr

6 <http://www.cc-pays-de-gex.fr/qu-est-ce-que-le-plan-de-mobilite.html>

7 <http://www.apicy.fr/wp-content/uploads/2012/05/r%C3%A9seau-pmd-derni%C3%A8re-version-vot%C3%A9.jpg>

8 <http://www.apicy.fr/lienarticle/1512>